

Complément au DAS en art- thérapie pour l'Examen Professionnel Supérieur (EPS) en art-thérapie

Module C – Processus artistique

2022-2024

Haute école de travail social
et de la santé Lausanne

Reconnu :



Haute école de travail social et de la santé Lausanne
Unité de formation continue
Ch. des Abeilles 14 • 1010 Lausanne • Suisse
+41 (0)21 651 62 00 • www.hetsl.ch

Objectifs et buts

Les art-thérapeutes à médiation plastique et visuelle ont pour mission de soutenir le développement du potentiel de création et de réalisation des personnes accompagnées. A cet effet, il est nécessaire que le processus art-thérapeutique se déploie dans un cadre de création sécurisant et encourageant, au sein duquel les possibles déploiements, mais aussi les difficultés qu'une technique artistique peut présenter, sont connus par l'art-thérapeute. Situer les techniques artistiques historiquement, encourager avec des méthodes adéquates, intervenir en adaptant le niveau de difficultés, connaître les modalités d'utilisation d'un matériau sont autant de compétences des art-thérapeutes. Comment affiner les propositions créatives, les diversifier, innover ?

Oser s'aventurer vers des techniques artistiques, les explorer et y réfléchir est le fil conducteur de ce module, pour identifier et préciser le répertoire personnel de techniques en arts plastiques et visuels de chacun.e en tant que professionnel.e de l'art-thérapie

Ce module a pour objectif de développer les compétences artistiques des participant.e.s à partir d'une démarche d'exploration de différents mouvements artistiques et de techniques en arts plastiques et visuels avec des historien.e.s de l'art et des artistes confirmé.e.s. Chaque participant.e. est aussi accompagné.e dans un projet artistique personnel.

Public cible

Les cours s'adressent aux participant.e.s ou diplômé.e.s du DAS en art-thérapie qui ne sont pas au bénéfice d'une formation initiale dans le champ artistique.

Les personnes n'étant pas au bénéfice d'un titre d'une haute école dans le domaine artistique qui souhaitent accéder à l'examen professionnel supérieur en art-thérapie doivent suivre ce module.

Organisation du module

Le module comprend dix-huit soirées de 3,5 heures de cours (17h-20h30) réparties en trois cycles autonomes de six soirées chacun.

Les participant.e.s organisent l'ordre du suivi des trois cycles à leur rythme. Les trois cycles doivent être complétés en 2 ans maximum (4 semestres) depuis le début du premier cycle suivi.

Deux cycles peuvent être suivis en parallèle.

Les cycles peuvent être suivis dans n'importe quel ordre mais, une fois commencé, un cycle de cours doit être suivi dans son intégralité.

Conditions d'admission

Pour être admis.e au sein du module C, il faut au préalable être inscrit.e au DAS en art-thérapie ou être diplômé.e du DAS en art-thérapie de la HETSL.

Attestation et reconnaissance

Une attestation de suivi de module est délivrée par la HETSL une fois les trois cycles de cours suivis.

Une fois les trois cycles de cours suivis et le Diploma of Advanced Studies (DAS) en art-thérapie obtenu, les participant.e.s peuvent recevoir le certificat de module ARTECURA n° 3 (Compétences artistiques).

Programme

Cycle 1 : Histoire de l'art et société

Les cours abordent différents courants artistiques (impressionnisme, expressionnisme, dadaïsme, art brut, art contemporain) et sont animés, en alternance, par Teresa Maranzano et Sara Petrucci, historiennes de l'art.

Session 2022	Session 2023
Mercredis	Jeudis
2 mars	12 janvier
23 mars	2 février
6 avril	2 mars
27 avril	6 avril
4 mai	4 mai
18 mai	8 juin

Cycle 2 : Exploration de techniques en arts plastiques et visuels

Après une brève introduction à l'histoire de la technique concernée, celle-ci est abordée dans ses différentes étapes, ainsi qu'à partir des matériaux nécessaires à sa réalisation. La pratique et l'expérimentation sont au cœur de ces cours et favorisent la découverte des différentes possibilités en faisant appel à une dimension esthétique. Ces cours sont animés par des artistes confirmés.e.s, spécialistes de la technique présentée.

Cours	Session 2022	Session 2023
	Jeudis	Mercredis
L'art du collage Barbara Biaggio	8 septembre	6 septembre
Gravure et impressions. L'image miroir. Emmanuel Mottu	29 septembre	27 septembre
Programme à venir	6 octobre	4 octobre
De fils en aiguilles Ursina Ramondetto	27 octobre	1 ^{er} novembre
Approche du dessin Christian Chevalley	3 novembre	22 novembre
Peinture, geste et formes Barbara Biaggio et Christian Chevalley	1 ^{er} décembre	6 décembre

Cycle 3 : Projet artistique personnel

Ce cycle propose la création d'un projet artistique personnel de sa genèse à un premier aboutissement. L'étudiant.e choisira le thème de son projet personnel, élaborera un travail plastique à l'atelier ainsi qu'un carnet de création artistique comme lien temporel entre les différentes soirées. Savoir rechercher, s'engager, s'approprier une thématique afin de découvrir une indépendance créatrice sont au cœur de ce processus entre conscience et expériences.

Le cycle est animé par Julie Brand, artiste et enseignante.

Formation HETSL complément au DAS art-thérapie – Module C

Session 2023 **Session 2024**
Mercredis

11 janvier 1^{er} février 1^{er} mars 5 avril 3 mai 7 juin	Dates à venir
---	---------------

Attention : les cycles peuvent être suivis dans n'importe quel ordre mais un cycle de cours doit être entièrement suivi durant la même session. Il n'est donc pas possible de répartir les soirées d'un même cycle sur deux sessions différentes. Il appartient aux participant.e.s de répartir le suivi des 3 cycles de cours sur 4 semestres au maximum.

Lieu et horaire de la formation

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14, à Lausanne. Les horaires sont de 17h à 20h30.

Conditions financières et désistement

Coût de la formation :

Frais de formation pour le module C : CHF 1760.- payables 15 jours avant le premier jour de cours du premier cycle suivi.

Les participant.e.s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils·elles reçoivent ou non des subsides.

Article 6 du règlement de la formation

1. Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
2. Le module doit être intégralement payé au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours suivi.
3. En cas de désistement :
 - 3.1. Les frais de formation du module restent dus selon les modalités suivantes :
 - 3.1.1. Après confirmation d'inscription : 20%
 - 3.1.2. Jusqu'à 30 jours avant le début du module: 50%
 - 3.1.3. Moins de 30 jours avant le début du module: les frais sont intégralement dus
4. En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
5. Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

Responsable de la formation

Olivia Lempen, professeure HES associée

Inscription et renseignements

L'inscription se fait pour le module en son entier. L'inscription au module se fait au moyen du formulaire prévu à cet effet et joint à cette plaquette.

Il est possible de s'inscrire en tout temps au module. Le début du module correspond à la date du premier cycle suivi.

L'inscription est à envoyer à :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)

Emma Mottet, secrétariat de l'Unité de formation continue

Ch. des Abeilles 14

1010 Lausanne

Tél. : + 41 21 651 03 12

E-mail : emma.mottet@hetsl.ch

www.hetsl.ch/ufc